

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marylise BOVIN, Maire, à la salle polyvalente, en raison des contraintes sanitaires.

Le procès-verbal de la précédente réunion, n'apportant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

EXAMEN ET VOTE DU BP 2022 DU BUDGET GENERAL

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2022 et explique les dépenses et les recettes proposées. Le budget s'équilibre ainsi :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
Section fonctionnement	1 305 339,38	1 305 339,38
Section d'investissement	595 839,09	595 839,09

Au niveau de la section d'investissement, Madame le Maire rend compte des dépenses et explique les différentes opérations d'équipement :

- Aménagement de la rue Tancret Toillier,
- Sécurisation de l'arrêt de bus au Petit Marais,
- Containers enterrés place de la mairie,
- Acquisition d'un broyeur à végétaux,
- Réfection du chemin de la Fermette,
- Restauration du Christ.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2022.

EXAMEN ET VOTE DES TAUX DES TAXES

Madame le Maire fait part de la hausse des prix, notamment ceux de l'énergie (carburant, électricité, gaz, ...). Elle indique que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2015. Elle propose une augmentation de 2%, ce qui représente 6 700 € de recettes supplémentaires supportées par l'ensemble des pontois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition des taxes directes locales 2022 telles que résumées ci-dessous :

1° Calcul des taux 2022 par application de la variation proportionnelle :

Coefficient de variation proportionnelle : 1,019858 qui sera appliqué aux taux de référence 2021 :

	TAUX D'IMPOSITION 2022
Taxe foncière (bâti)	51,85
Taxe foncière (non bâti)	34,57

PARTICIPATION COMMUNALE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE LOUIS PHILIPPE D'EU

La délibération du Comité du Syndicat Intercommunal du Collège Louis Philippe de EU, répartissant entre les communes adhérentes, la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à financer pour chacune d'elles, a été adressée à la commune. Une hausse de 5 % a été appliquée. La participation de PONTS ET MARAIS s'élève à 4 860 €. Madame le Maire propose au Conseil Municipal la fiscalisation de cette somme. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

REGLEMENT PÊCHE A L'ETANG COMMUNAL

Madame le Maire présente le projet de règlement de la pêche, établi par Monsieur LASSALLE Bertrand, futur garde pêche. Quelques modifications sont à apporter suite aux remarques des membres du conseil municipal. Il sera ensuite soumis en sous-préfecture pour validation en vue de son application.

TABLEAU DES BUREAUX POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022

Madame le Maire demande aux conseillers d'assurer les bureaux de vote des élections prochaines, les 10 et 24 avril 2022 pour les élections régionales et départementales. Chaque conseiller a communiqué les heures auxquelles il souhaite être présent en mairie ces jours. Un tableau de présence sera transmis à chacun d'eux.

INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire indique que la restauration du Christ est réalisée par l'entreprise TAVERNIER à Fressenneville. Il sera remis en place pour Pâques.

Monsieur le député, Sébastien JUMEL, a fait part à Madame le Maire, qu'une subvention (DETR) de 100 326 € a été octroyée pour l'aménagement de la rue Tancret Toillier.

Le montant des travaux d'enfouissement prévus rue Tancret Toillier par le SDE76 n'est pas encore connu à ce jour. Une décision modificative sera peut-être à prendre une fois les chiffres connus.

Madame le Maire indique que la commune devrait normalement bénéficier de la subvention FAC pour la remise en état du chemin de la Fermette, à hauteur de 50 %.

La réunion de préparation de la fête locale a eu lieu mercredi 16 février. 2 groupes (environ 70 personnes) sont prévus le dimanche 17 avril et 1 groupe (environ 10 personnes) le lundi 18 avril pour un budget d'environ 6 000 €uros. Madame LEGROUT Catherine s'est occupée de la commande des boissons et des sandwiches. Madame CHOUREAU Lucienne est disponible pour être responsable de la buvette à la salle polyvalente. Un arrêté municipal a été pris.

Madame le Maire informe que le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet prochain à 23 heures.

Les détecteurs de CO2 ont été livrés en mairie et seront installés prochainement dans les 3 classes de l'école.

La convention avec le FCP sera à revoir en juin. Madame le Maire indique avoir demandé par mail au président, de communiquer la date de l'assemblée générale, nécessaire pour le versement éventuel de la subvention.

Madame le Maire fait part de la visite de Mesdames GOULART Alexandra et Stéphanie, les repreneuses du Petit Lapin, qui se nommerait « Le Sag ». Elles sont très dynamiques et motivées.

Une relance par mail a été faite auprès de l'entreprise ALIX pour la réparation du plafond de l'église. Un avis a également été sollicité pour le préau de l'école. Aucune réponse à ce jour. Monsieur TIERS Bruno indique que l'entreprise est débordée et traite des devis de 2020.

Madame le Maire indique être en attente des attestations de l'entreprise LEFEVRE Joël suite aux contrôles réalisés pour lever l'avis défavorable de la commission de sécurité pour la salle polyvalente.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Monsieur TIERS Bruno indique que l'entreprise LHOTELLIER a procédé à l'enrochement du chemin à l'étang.

Il a ensuite rencontré Monsieur RICOUARD Jean-Noël de l'entreprise LHOTELLIER pour établir un devis pour le cheminement du passage pour accéder à l'arrêt du bus du Petit Marais. Il a également rendez vous avec l'entreprise MEHEUST pour un devis pour le zébra de l'arrêt bus. Il sollicite également un devis pour un passage piéton route d'Eu, en bas d'Harancourt.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS

Madame LASSALLE Fanny indique que le graffiti de Monsieur PERNAUT Jean-Pierre est très positif pour la commune.

Monsieur LANGLOIS Bruno indique que le radar pédagogique route d'Incheville ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines.

Madame DAUTRESIRE Marie-Claude signale un point lumineux qui ne fonctionne plus en bas de la route de Beaumont.

Elle demande s'il serait possible de créer un espace caverne au cimetière. Madame le Maire lui indique que des renseignements vont être pris. Madame DAUTRESIRE déplore les différentes tailles des plaques au jardin des souvenirs. Ce n'est pas harmonieux. Rien n'est imposé, le choix est laissé aux familles.

Elle demande si le portique de l'étang est ouvert car elle a vu des campings cars y stationnés le week end dernier. Madame le Maire lui répond que normalement non. Elle va demander à Monsieur FRAUCOURT José, employé communal, d'aller vérifier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.